



En guise de *D'Ailleurs Infos* no 10...

La Tour-de-Peilz, le 27 août 1998

Chers membres,

Vous l'avez peut-être appris par les journaux : la **Fondation de la Maison d'Ailleurs** est enfin sortie de la virtualité pour rejoindre notre actualité. L'Acte de fondation a été signé lundi dernier à Yverdon comme vous le détaille plus bas

François Rouiller, premier président du Conseil de Fondation.

Le Comité de l'AMDA a participé activement à l'élaboration des statuts de la nouvelle Fondation, conformément aux décisions prises lors de nos deux dernières assemblées générales. Nous avons épluché les différents projets de statuts proposés par la Municipalité d'Yverdon et sommes heureux d'avoir pu négocier certains changements ou ajouts conformes aux buts de notre association, pour ce qui nous semblait protéger au mieux les collections de la Maison d'Ailleurs, qui restent propriété de la ville d'Yverdon, et défendre la science-fiction en général. La « voix » de la SF, ou tout au moins celle de l'AMDA, est reconnue par les autorités de la ville d'Yverdon et inscrite dans les statuts de la fondation, puisque deux membres de son conseil sont nommés par l'AMDA. Cette « voix » se chargera de rappeler qu'il faut accorder priorité à la défense du domaine qui nous intéresse, et ceci dès la ou les futures nominations.

Lors de ces travaux de préparation, nous avons apprécié la bonne entente qui a régné avec le Municipal de la culture, M. Daniel von Siebenthal, dans une ambiance de respect mutuel.

Un point non négligeable reste en suspens du fait de la passation des pouvoirs à la Maison d'Ailleurs, c'est celui du personnel actuel fixe de la Maison d'Ailleurs. Le Conseil de Fondation est très conscient de sa priorité (voir ci-dessous).

Le Comité de l'AMDA est satisfait que cette Fondation existe enfin, et mette un terme à trois années de malaise. Bien sûr l'incertitude n'est pas balayée pour autant, et le subside de la commune ne sera en tous cas pas augmenté pour l'année prochaine. Nous ne devons pas relâcher nos efforts pour défendre la Maison d'Ailleurs, nous efforcer de convaincre et de séduire une majorité de personnes, à Yverdon, dans le canton, et pourquoi pas au niveau fédéral aussi. Toutes vos idées d'actions, de promotion, d'événements nous intéressent et il n'est pas question de s'endormir dans une situation qui n'est pas des plus faciles. Mais ce qui change aujourd'hui, c'est que des décisions vont pouvoir être prises de manière indépendante, une nouvelle équipe pourra démarrer avec des projets, des actes, une présence qui nous manquaient. Et l'AMDA va pouvoir réintégrer le rôle qui lui est propre : celui d'une association de soutien, prête à participer à la vie du musée et du centre de recherche, en venant à la Maison d'ailleurs, en prenant de ses nouvelles, en agissant lorsqu'on le lui propose mais en cessant de n'y trouver qu'un fantôme des jours passés. Nous n'attendons pas un clone mais une Maison d'Ailleurs mutante, plus résistante et toujours aussi vivante !

Quant à l'assemblée générale de notre association, nous l'avons fixée au samedi 12 décembre 1998. La convocation officielle vous sera adressée en temps utile.

Je vous souhaite bonne lecture des informations proposées par François Rouiller et vous adresse le salut de votre comité.

Félicie Girardin

La signature de l'acte constitutif de la FONDATION DE LA MAISON D'AILLEURS a eu lieu à Yverdon-les-Bains le lundi 24 août à 10 h30, devant Mme Stämpfli Chevalley, notaire. Cette séance marquait officiellement l'entrée en vigueur du nouveau statut du musée de la science-fiction et de l'utopie, et inaugurerait le mandat des membres du Conseil de Fondation qui présideront désormais aux destinées de l'institution.

Les signataires de l'acte étaient la municipalité d'Yverdon (représentée par Mme Christiane Layaz, vice-syndique et M. Jean Mermod, secrétaire municipal), l'association des Amis de la Maison d'Ailleurs (engagée par Mmes Félicie Girardin, présidente, et Michelle Vuille, membre du comité) ainsi que tous les membres du Conseil de Fondation (Messieurs Gustave Millasson et Daniel Von Siebenthal, Municipaux ; François Rouiller et Jean-François Thomas, de l'AMDA ; Philippe Dubath, Jacques Gonset et Jean-Luc Wacker, désignés par la Municipalité).

L'acte est établi après accord de l'autorité cantonale, nécessaire pour la constitution de toute fondation et conformément aux articles huitante et suivants du code civil suisse. Le siège de la Fondation est fixé à Yverdon. Ses buts sont définis comme suit :

« [...] promouvoir l'art et la culture dans les domaines de la science-fiction, des voyages extraordinaires et de l'utopie. [La fondation] vise notamment à gérer et à promouvoir la Maison d'Ailleurs et en particulier :

- mettre en valeur, classer, entretenir et préserver les collections appartenant à la commune d'Yverdon-les-Bains et provenant initialement de la donation faite [...] par Pierre Versins en 1976 et complétées depuis lors, y compris les livres déposés à la bibliothèque d'Yverdon-les-Bains (fonds italien, fonds ancien et bibliothèque circulante) [...]
- participer à la promotion sous toutes leurs formes, de la science-fiction, des voyages extraordinaires et de l'utopie,
- proposer ou réaliser des expositions, conférences, séminaires, spectacles, festivals ou autres manifestations destinées à illustrer l'actualité et la variété de la science-fiction, des voyages extraordinaires et de l'utopie
- rassembler de nouvelles pièces pour les collections,
- mettre ces collections à disposition des chercheurs,
- établir et maintenir des relations avec d'autres associations culturelles, des revues spécialisées dans son domaine,
- nommer ou mandater les personnes qu'elle estime aptes à réaliser la mission de la Maison d'Ailleurs.

Elle ne poursuit aucun but lucratif. »

Ces articles importants appellent quelques commentaires. D'abord, ils confirment l'intangibilité des collections : celles-ci restent propriété publique, comme le souhaitaient Pierre Versins et l'AMDA. La Fondation n'assure que la mise en valeur et la gestion de

ces richesses, elle n'en dispose pas. L'acte donne également mandat à la Fondation de travailler dans les deux directions voulues par le fondateur de l'institution : musée ouvert au grand public et centre de recherche.

Le capital de la fondation est de 10'000 francs, affectés par la commune d'Yverdon. Ses ressources proviendront de la mise à disposition des locaux nécessaires par la ville, des finances d'entrée récoltées auprès du public, des subventions publiques¹ ou privées accordées au musée, des dons, legs et autres contributions de sponsors et bénévoles, ainsi que du produit des ventes et prestations facturées par la Maison d'Ailleurs.

Le Conseil de fondation - son organe suprême - sera composé de sept à neuf membres, nommés pour quatre ans. Deux de ceux-ci sont désignés par l'AMDA, cinq par la Municipalité. Le Conseil lui-même a la compétence de nommer un à deux membres supplémentaires. Il décide en outre de l'utilisation des sommes et moyens mis à sa disposition, il établit les conditions et le mode d'engagement du personnel du musée. Ses comptes et budgets sont soumis à une fiduciaire (organe de contrôle) ; ses rapports annuels de gestion, ainsi que les règlements nécessaires à la bonne marche de la fondation sont présentés à l'autorité cantonale de surveillance.

L'acte fixe aussi les modalités de décision, de représentation et de

modifications statutaires par le Conseil de fondation. Il précise enfin qu'en cas de dissolution, le capital initial et les autres biens de la fondation ne peuvent être restitués aux fondateurs, mais doivent être affectés à une autre institution poursuivant un but similaire.

Pour son premier mandat, le Conseil de Fondation s'est organisé comme suit :

Président : François Rouiller

Vice-président : Jacques Gonset

Caissier : Jean-Luc Wacker

Contacts avec presse et médias : Philippe Dubath

Membres : Gustave Millasson, Daniel von Siebenthal, Jean-François Thomas.

Secrétaire : Véronique Hostettler, secrétaire aux Affaires culturelles de la Ville.

Organe de contrôle : Alpha Fiduciaire, Serge Juriens, à Montagny-près-Yverdon.

Après la séance constitutive, le nouveau conseil de fondation accueille les représentants des médias lors d'une conférence de presse. Celle-ci fut l'occasion de rappeler les principaux événements ayant marqué l'histoire de la Maison d'Ailleurs et d'envisager ceux qui, prochainement, décideront de son avenir.

Parmi les préoccupations évoquées, le Conseil de fondation mit l'accent sur les points suivants :

- Toutes les démarches visant le développement la Maison d'Ailleurs devraient obéir à une exigence double : d'une part, lors de manifestations temporaires et attrayantes, exposer aux profanes ou aux amateurs la richesse et la variété de la

¹ Les subsides accordés à la Maison d'Ailleurs par la commune d'Yverdon s'élèvent pour 1998 à 210'000 Frs ; la Municipalité entend proposer au Conseil communal le renouvellement de cette subvention pour l'an prochain.

science-fiction ; d'autre part poursuivre méthodiquement le recensement des collections afin de rendre ce matériel accessible aux chercheurs ou de répondre efficacement aux demandes de documentation. Ressources et énergies devraient être réparties équitablement entre ces deux pôles d'activité. Ainsi le musée conserverait-il un public sensible à ses efforts didactiques tout en travaillant à améliorer l'accessibilité et l'intérêt scientifique de ses ressources.

- La nomination d'un(e) nouveau(elle) responsable [directeur(trice)/conservateur(trice)] devrait intervenir au plus vite. C'est de lui (ou d'elle) que dépendront l'essor du musée, son programme d'exposition ainsi que les priorités dans les travaux d'inventaire et de conservation. Les qualités espérées pour ce poste sont multiples : connaissance étendue de la science-fiction sous toutes ses formes ; volonté et compétence de transmettre ce savoir à tous les publics ; qualifications en muséologie, en bibliothéconomie et en documentation ; familiarité avec les techniques informatiques de traitement de données ou de multimédias ; aptitudes de gestionnaire ; sens des relations publiques. S'il paraît difficile de trouver une personne réunissant à elle seule toutes les qualités nécessaires, rien n'interdit d'envisager un partage des responsabilités incombant à ce poste en plusieurs mandats fixes ou temporaires.
- Il serait prématuré d'articuler des chiffres et des dates. Le budget

de fonctionnement du musée comme sa date d'ouverture au public dépendront des activités privilégiées par sa nouvelle direction. Outre le maintien du soutien communal, il faut espérer que le programme proposé sera suffisamment attrayant pour motiver des sponsors et que la Maison d'Ailleurs saura travailler elle-même à accroître sa rentabilité.

- Le Conseil de fondation se penchera sans tarder sur le sort des auxiliaires travaillant encore à la Maison d'Ailleurs. Il se propose de trouver pour ces personnes, après les avoir entendues, des solutions intérimaires en attendant que les postes de travail à la Maison d'Ailleurs soient clairement définis par sa future direction.

Au seuil de la nouvelle étape qui attend la Maison d'Ailleurs, les difficultés à surmonter semblent encore nombreuses. Mais, même si le musée yverdonnois a connu ces dernières années des fortunes diverses, il n'en reste pas moins un précieux observatoire de l'imaginaire. Plus que jamais - à la veille de basculer dans un nouveau millénaire - le futur nous questionne et nous appelle. Plus que jamais, la science et la technologie oeuvrent à transformer le monde et l'homme. Plus que jamais, la réalité rejoint les rêves - et parfois les cauchemars - des utopistes et des auteurs de science-fiction.

Plus que jamais, la Maison d'Ailleurs mérite d'être reconnue et préservée.

François Rouiller